— Espèce d'incrédule!... t'as pas fini de traîner tes guêtres ici!!!...

— J'ai pas de guêtres, répond le dragon, qui est pour l'exactitude.

— Ah tu sais!.. pas de rouspétance... demi-tour et vivement!.

Un instant, le dragon hésite.., puis, la poignée de sa latte sur le bras, il s'en va piteux et résigné sous les quolibets et la pluie qui cingle, pendant que la foule des riveurs recommence avec passion à jeter son argent pour avoir un souvenir des Humbert.. quelque chose qui porterait bonheur... et, qui sait.. rendrait peut-être riche comme eux!..

Et moi, en le voyant descendre, tout seul, les épaules basses, sur la route qui s'embouait, j'eus une impression douloureuse... quelque chose comme si c'était la France, dégoûtée, mise à la porte de chez elle, qui s'en allait là, dans la personne de ce soldat, vers l'inconnu des décadences...

PIERRE L'ERMITE.

LA VIE PARLEMENTAIRE

La Commission des quatre contributions — Discrétion radicale — A quelle date aurons-nous l'impôt sur le revenu? — L'emprunt et la conversion — Les enquêtes — Tout le monde veut aller en Bretagne — On annonce de nouvelles suppressions de traitement — Que fait à Paris M. Edgar Monteil?

La nomination de la Commission des quatre contributions n'a présenté qu'un médiocre intérêt. Le mandat de celle-ci étant très restreint. Pour ne pas déroger aux bonnes habitudes, les radicaux ont, autant que possible, exclu les membres de la minorité; mais la discussion dans les bureaux a été insignifiante.

La Commission adoptera le projet de loi tel qu'il est présenté par M. Rouvier, en prenant acte de l'engagement pris de déposer un projet d'impôt général sur le revenu sans demander d'ailleurs des explications sur le caractère qu'il aurait. Nos radicaux, depuis qu'ils détiennent le pouvoir, sont plus discrets que de simples opportunistes. Les socialistes eux-mêmes deviennent doux, aimables, disciplinés, respectueux des autorités. Ils se promènent bras dessus bras dessous avec les préfets dont ils semblent être les confidents intimes.

M. Gauthier (de Clagny), qui, lui, est la curiosité personnifiée, a demandé à M. Rouvier à quelle date le projet d'impôt sur le revenu pourrait être appliqué.

— Peut-être pour le 1er janvier 1904, a répondu, en souriant, M. Rouvier, à moins que ce ne soit pour l'année suivante.

— Ou pour 1906, a ajouté M. Gauthier (de Clagny). Vous savez, je ne suis pas pressé.

— Ni moi non plus, a riposté le ministre des Finances.

Questionné sur la conversion de la rente et l'emprunt, M. Rouvier ne s'est pas davantage compromis.

En ce qui concerne l'emprunt, il ne peut se prononcer; il ne le proposerait que si la nécessité s'en imposait d'une façon absolue, ce qui, d'après lui, n'est pas démontré à l'heure actuelle.

Pour l'emprunt, le ministre n'a pris encore aucune détermination. Il étudie la question avec un soin exempt d'une dangereuse précipitation.

—o—

La Chambre a encore à vérifier 57 élections sur 590 qui ont été affectuées les 27 avril et 11 mai dernier.

500 élections ont été validées, trois soumises à l'enquête, celles de MM. Syveton, du Roscoat et Guilloteaux. C'est mardi que seront nommées les trois Commissions de cinq membres chargées de faire ces enquêtes. Pour les deux dernières, il n'y a pas moins de 120 candidats. N'est-il pas charmant de faire, à cette époque de l'année, un petit voyage aux frais de la princesse dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan?

Un radical avouait même cyniquement qu'il voterait le plus grand nombre possible d'enquêtes pour procurer des voyages de vacances peu coûteux aux collègues comme lui dans la déche. Ceux-ci pourront en faire profiter leurs familles, les frais de déplacement étant largement payés.

Les heureux ont comblé à la validation de MM. de la Rochethulon et Colin, élus, l'un aux Sables-d'Olonne, l'autre à Alger.

—o—

De nouvelles suppressions de traitement sont imminentes. Le préfet d'un département de l'Ouest, qui ne quitte pas plus Paris que M. Edgar Monteil, se vantait dans les couloirs d'avoir obtenu l'agrément de M. Combes, ministre des Cultes, pour une vingtaine de ces exécutions.

J'ai demandé à un personnage politique pour quelle raison le gouvernement tolérait la présence si fréquente à Paris du préfet de la Haute-Vienne.

— Vous ignorez donc, m'a répondu ironiquement mon interlocuteur, que depuis plus de trois ans, la République est en danger. Le véritable Comité de salut public n'est pas celui que vous croyez. Il siège au Grand-Orient, et M. Edgar Monteil en est le conseiller le plus écouté. Comment M. Combes pourrait-il rappeler celui-ci à l'ordre? Si le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, est le chef hiérarchique du préfet de la Haute-Vienne, le F.·. Monteil est le supérieur en Maçonnerie du F.·. Combes.

Un ancien ami de M. Monteil prétend, au contraire, que celui-ci n'est que l'agent du gouvernement près des Loges et que, précédemment, le ministère a besoin, en ce moment, de son concours pour de difficiles négociations.

A. JANNE.

SENAT

LE SERVICE DE DEUX ANS

Deuxième séance de discussion générale. Trois discours.

C'est d'abord M. Rolland qui est venu défendre son projet avec beaucoup d'énergie. C'est ensuite M. de Trévenoue qui l'a combattu avec non moins d'énergie et beaucoup de talent. Et enfin M. Gourju a fait quelques observations d'un ordre général.

M. Rolland a commencé par faire une critique très vive de la loi militaire de 1889. Il a montré qu'elle n'avait donné aucun des résultats pratiques qu'on attendait d'elle. Elle a été et elle est un trompe-l'œil. Alors que nos soldats devraient faire trois ans de service, ils ne font que dix mois, pendant lesquels on leur donne toute l'instruction militaire. Et après, ils se débrouillent — c'est le terme consacré; — ils se glissent partout où ils auront chance de ne pas faire d'exercice : ils restent à la cuisine, à l'infirmerie; ils sont ordonnances, bottiers, coiffeurs, tailleurs, etc.

Le service de deux ans, tel que le comprend l'orateur, reposera sur l'égalité des charges, et il exclura de son fonctionnement journalier, non seulement les dispensés, mais, et surtout, le gaspillage du temps de présence sous les drapeaux.

Les adversaires de ce service formulent quatre objections principales : le service de deux ans n'assurera à nos unités combattantes que des effectifs insuffisants; il ne permet pas l'éducation militaire complète, non plus que l'instruction suffisante; et enfin, ils reprochent l'abolition des dispenses.

A cela, M. Rolland répond : Les calculs faits établissent qu'on aura un effectif presque égal à celui actuel, qu'en tout cas, il n'y aura qu'un déficit peu important. Quant à l'éducation, elle n'est pas donnée à la caserne; le courage, le sentiment du devoir, le respect des chefs, le dévouement à la patrie sont des vertus civiques auxquelles on se forme dans la famille, à l'école, dans la société.

En deux ans, les soldats seront suffisamment instruits, puisque, actuellement, on fait des soldats en un an.

Veut-on parler des cadres inférieurs?

Ils ne sont en rien compromis. Nous aurons d'aussi bons sous-officiers et d'aussi bons caporaux.

Veut-on revenir au déficit? Mais, on le comblera, puisqu'on s'empare de tous les dispensés, et qu'on favorisera les engagements. Et puis, les hommes des services auxiliaires ne sont-ils pas là pour être ordonnances, cuisiniers, secrétaires, bottiers, coiffeurs, tailleurs? Sans doute, la question des dispenses est grave; mais puisqu'il s'agit de fortifier notre armée, il ne faut reculer devant rien; et, tant pis, plus de dispenses!

Cette conception du service de deux ans, **M. de Trévenoue**, ancien officier d'état-major, la juge très dangereuse.

Et d'abord, dit-il, il ne faut pas croire que le soldat français soit le soldat allemand et qu'on puisse imposer à son tempérament ce qu'on impose au tempérament allemand.

Notre soldat est supérieur à tous les autres; mais ce qui est important, c'est qu'il soit encadré non seulement par des officiers et des sous-officiers de carrière, mais par des hommes de troupes professionnels, connaissant le métier des armes.

L'histoire de toutes les guerres européennes — et la dernière guerre du Transvaal en particulier — prouve la nécessité des encadrements. Et ce n'est pas avec l'égalité du service militaire de deux ans pour tous qu'on assurera ces cadres nécessaires aux troupes en temps de guerre.

Il vaudrait mieux décréter que tout le monde fera un an, et avoir à côté un contingent d'hommes qui feraient cinq ans.

Mais on veut tout niveler. Pourquoi? Peut-on supprimer les dispensés? Si on le fait, il faudra bientôt les rétablir. Il n'est pas admissibles, en effet, qu'on incorpore pendant une égale durée de temps, ceux qui sont nécessaires au soutien de leur famille et ceux qui ne le sont pas; ceux qui, se destinant à des carrières spéciales, font des études qu'il serait imprudent d'interrompre et ceux qui occupent les situations ordinaires de la vie commune.

Le service militaire ne peut peser également sur toutes les épaules. Une armée de réservistes encadrée par des hommes qui auront au plus deux ans de service ne pourra avoir assez de cohésion.

Et qu'on y prenne garde, le service de deux ans est une étape dangereuse vers les milices.

En terminant, M. de Trévenoue a protesté avec force contre l'incorporation des hommes des services auxiliaires auxquels, a-t-il dit, on ne veut pas demander de service actif, mais à qui on imposera des besognes qui en feront des parias dans notre armée.

Le centre et la droite ont beaucoup applaudi l'orateur. A gauche, le général Billot applaudissait aussi.

Puis, **M. Gourju** a demandé qu'on introduise dans la loi le principe de ne nommer dans un service public que ceux qui auront fait plus de deux ans de service.

Sur ces observations, la suite de la discussion a été renvoyée à mardi.

L. B.

M. LOUBET AU MANS

Le président de la République, accompagné de M. Combes, président du Conseil, et du général André, ministre de la Guerre, se rendra demain au Mans pour assister à la vingt-huitième fête fédérale de gymnastique.

Accompagneront, en outre, le président : M. Combarieu, le général Dubois, le colonel Lamy, le commandant Reibell.

Le Mans, 21 juin. — Ce soir commencent les fêtes données dans cette ville à l'occasion du concours organisé par l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

M. Loubet, président de la République, doit assister aux fêtes de demain.

Rien n'aura été négligé pour assurer la sécurité du chef de l'Etat.

Rappelons à ce sujet qu'un individu nommé Lefèvre, lequel avait pu entrer récemment en qualité d'infirmier à l'hôpital du Mans, avait été mis en état d'arrestation, sous l'inculpation d'anarchisme. Ce sont certains propos imprudents qui l'ont fait suspecter.

La police a vu, entre son arrivée ici et le voyage présidentiel de demain, une corrélation qui lui vaut d'être actuellement sous les verrous.

Quelques autres individus, plus ou moins sujets à caution, ont été signalés et sont surveillés étroitement.

Les deux escadrons de cuirassiers qui formeront l'escorte du président sont arrivés depuis hier vendredi.

Les vengeances de M. Combes

Nous avons donné le texte de la lettre de chantage adressée le 13 juillet 1895 par M. Combes, sénateur, au directeur des chemins de fer de l'Etat.

Devenu quelques mois plus tard ministre dans le Cabinet Bourgeois, M. Combes met ses menaces à exécution.

Le décret réorganisant les chemins de fer de l'Etat, raconte la *Voix Nationale*, c'est-à-dire révoquant le directeur et le Conseil d'administration, est daté du 10 décembre suivant.

Le changement consistait en ceci :

En principe, le réseau de l'Etat était administré par un Conseil qui était l'intermédiaire entre le directeur et le ministre des Travaux publics. Toutes les décisions étaient prises par le Conseil d'administration, composé en majeure partie de fonctionnaires supérieurs des mines et des ponts et chaussées. Le directeur n'était que l'exécuteur des décisions du Conseil d'administration. En d'autres termes, l'organisation du réseau de l'Etat était en tous points semblable à celle des Compagnies de chemins de fer, avec lesquelles, d'ailleurs, il y avait une analogie parfaite, le réseau de l'Etat ne pouvant être considéré que comme une entreprise commerciale au même titre que les autres Compagnies de chemins de fer.

La modification apportée sur un signe de M. Combes par le décret du 10 décembre, transforma de fond en comble cette organisation et fit du réseau de l'Etat, non une entreprise commerciale comme le commandait sa raison d'être, mais une officine politique, destinée à recevoir les produits de la politique beaucoup plus encore que le personnel professionnel.

Le directeur, qui désormais ne relève plus que du ministre, fut investi de toutes les attributions de l'ancien Conseil d'administration, tant au point de vue technique que financier, jusques et y compris la nomination et la révocation du personnel. Toutefois, sur ce dernier point, il convient de faire remarquer que le ministre s'est réservé la nomination et la révocation du personnel dit supérieur, car, on le comprend bien, un rebut de la politique ne peut pas être nommé à des grades inférieurs!...

—o—

Quoi qu'il en soit, dans un furieux assaut où la vengeance et la basse rancune le disputaient à des appétits particuliers insatisfaits, M. Combes devenu ministre, coupa toutes les têtes directoriales des chemins de fer de l'Etat, parce que, quatre mois auparavant, elles refusèrent de se courber devant la lettre comminatoire dudit M. Combes, candidat.

Et l'on vit ceci :

Le directeur des chemins de fer de l'Etat, qui était alors M. Matrot, ingénieur en chef des mines, officier de la Légion d'honneur, se solidarisant d'ailleurs avec le Conseil d'administration, présidé par M. Bouchard, premier président de la Cour des Comptes, n'ayant pas obtempéré aux..... ordres de M. Combes, fut brutalement révoqué des fonctions qu'il remplissait depuis le jour même de la création des chemins de fer de l'Etat, avec la plus grande distinction et un dévouement que ses successeurs pourront égaler, mais qu'ils ne surpasseront jamais.

Avec lui disparut, bien entendu, le Conseil d'administration tout entier, composé d'hommes des plus éminents, dont l'énumération n'est pas indispensable ici. C'est ainsi que le régime des chemins de fer de l'Etat fut complètement bouleversé!

Nous ne voulons pas critiquer la nouvelle direction du réseau de l'Etat; ci-dessus nous bornerons à mentionner le remplacement de l'ancien Conseil d'administration par un simple Comité dit Comité de réseau, sous la dépendance absolue du directeur désormais maître souverain, et pour la composition duquel M. Combes eut le loisir de désigner ses meilleurs frères..... en Israël.

Et quand nous aurons ajouté que MM. Matrot directeur, et Bricka, chef de l'exploitation, professeur à l'école des ponts et chaussées, les deux véritables créateurs du réseau de l'Etat, congédiés comme des domestiques, moururent presque aussitôt, sous le coup d'assommoir de la décision prise, nous en aurons dit assez — pour aujourd'hui, s'entend — pour faire comprendre la valeur morale de l'homme qui détient actuellement le pouvoir.

L'APPLICATION DE LA réforme de l'enseignement

Il est possible, dès maintenant, d'indiquer avec précision, la manière dont le nouveau régime d'enseignement secondaire va être mis en vigueur.

Il a été reconnu impraticable d'appliquer, sans restriction ni transition, les nouveaux programmes et les nouveaux horaires dès la rentrée d'octobre.

En réalité, la réforme ne sera complètement réalisée que dans deux ans. Ce délai est le minimum indispensable pour permettre aux élèves qui vont finir leurs études de les terminer sans bouleversement qui, pour eux, n'aurait aucune excuse.

Il n'en faut pas moins, d'autre part, pour réaliser le raccord de l'ancien et du nouveau système, sans trop sacrifier la génération qui se trouve à cheval sur les deux combinaisons.

Dès le mois d'octobre, le nouveau régime s'appliquera intégralement aux élèves qui entreront en sixième ou en seconde, c'est-à-dire dans les classes initiales de chaque cycle.

La situation se présente donc ainsi pour le cycle supérieur. Les jeunes gens qui vont entrer en rhétorique, en philosophie ou en mathématiques élémentaires restent absolument en dehors de la réforme.

Par contre, la réforme s'appliquera complètement à ceux qui vont entrer en seconde classique. Pour les élèves qui devaient entrer en seconde moderne, la situation est moins simple.

Ils auront le choix entre deux combinaisons. Ils pourront s'en tenir au régime actuel et se contenter du baccalauréat moderne tel qu'il existe, avec les sanctions restreintes qu'il comporte. Mais ils auront aussi la faculté de bénéficier de la réforme et de passer en seconde nouveau modèle.

En ce cas, ils prolongeront leur cours d'études d'un an, mais ils obtiendront le baccalauréat nouveau qui donne accès à toutes les carrières, sans distinction.

Dans le cycle inférieur, les élèves qui sont entrés en quatrième et en troisième classique restent en dehors, en ce qui concerne l'histoire et la géographie. Ils suivront le régime actuel et n'entreront dans le nouveau qu'en abordant la seconde. Pour les autres matières, on se rapprochera du nouveau programme sans pouvoir le réaliser exactement.

Les élèves des classes correspondantes de l'enseignement moderne seront soumis au même traitement.

La réforme ne s'appliquera qu'aux élèves entrant en cinquième, sauf encore pour l'histoire et la géographie où une cote mal taillée a dû être adoptée entre l'ancien programme et le nouveau. En sixième, application intégrale sans difficulté.

LA TOISON D'OR

Ce soir, à 5 heures, le duc de Sesto a remis à M. Loubet l'Ordre de la Toison d'Or.

M. Crozier, avec les voitures de la présidence et un escadron de cavalerie, est allé chercher, à l'hôtel du Rhin la mission espagnole. Un bataillon d'infanterie a rendu les honneurs dans la cour de l'Elysée.

Etaient présents à la remise de l'Ordre : M. Combes, président du Conseil; M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères; le général Florentin, grand chancelier de la Légion d'honneur, et l'ambassade d'Espagne au grand complet.

Le président retiendra à dîner l'ambassade extraordinaire, l'ambassade d'Espagne à Paris, le grand chancelier de la Légion d'honneur. Tous les ministres sont invités.

L'AFFAIRE HUMBERT

L'interrogatoire de M. Aymé, le juge de paix du VIIIe arrondissement, ancien avoué de Mme Humbert, n'a porté que sur l'examen de la procédure faite par cet officier ministériel.

Le brouillon de la première assignation a été remis au témoin par Mme Humbert, c'est tout ce qu'il sait.

M. le juge d'instruction Leydet est persuadé que l'écriture de ce brouillon n'est pas celle de M. Gustave Humbert mais de Romain Daurignac. Le magistrat devrait bien commettre un expert en écriture avant de se prononcer.

M. et Mme Parayre avaient été également convoqués; cette dernière seule a été entendue par le juge d'instruction qui lui a demandé une fois de plus si elle savait où la famille Humbert a pu se retirer.

Le seul point intéressant de la journée d'hier est que M. Leydet croit avoir enfin découvert deux personnes qui auraient aidé Mme Humbert dans l'édification de la légende Crawford.

—o—

Hier après-midi, M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, a entendu M. Carpentier, qui était l'associé du banquier Paul Bernard. Nous avons rapporté hier que, selon M. Hadamard, le banquier Bernard avait fait sonner très haut sa présence chez Mme Humbert au moment du détachement des coupons, et que cette affirmation avait trompé un certain nombre de personnes, dont M. Hadamard.

M. Carpentier s'est borné à faire observer que, quant à lui, il n'avait jamais entendu M. Bernard tenir les propos qu'on lui attribue.

LA VENTE DES TABLEAUX

La vente des tableaux de l'hôtel des Humbert, qui a eu lieu, hier, comme nous l'avons annoncé, à la salle Georges Petit, a produit un total de 614 910 francs.

Certains tableaux ont donné lieu à de véritables surprises, entre autres *la Bénédiction*, par Isabey, qui, à partir de 35 000 francs, a été chèrement disputé par deux acheteurs. M. Le Roy et M. Guyotin, qui a fini par remporter la victoire au prix de 47 100 francs. Quelques applaudissements ont salué cette intéressante adjudication.

Le Marchand d'étoffes, par le même, a été adjugé 25 000 francs au comte Roederer.

L'Abreuvoir, de Charles Jacque, 34 100 francs, à M. Allard.

L'Accusé-Port, par Boudin, a été également très bien vendu 16 000 francs, à M. Rosemberg.

Par contre, ce n'est pas sans surprise qu'on a vu *l'Amour et Psyché*, de Paul Baudry, ne pas dépasser 25 000 francs, alors que *la Fortune et l'Amour*, du même, quelque moins important, a été payé 36 000 francs.

On espérait aussi un prix plus élevé du *Pêcheur*, de Corot, que MM. Boussod et Valadon ont eu pour 40 000 francs. *Les Laveuses*, de Daubigny, leur a été adjugé 50 500 francs.

LE CANAL DE PANAMA

Un télégramme de Washington du 20 juin annonce ce matin que la décision de la Chambre au sujet du tracé par Panama n'est plus douteuse, et qu'après le vote du Sénat, sa délibération ne sera qu'une simple formalité.

On pense même que les travaux de construction du canal commenceront très prochainement. Et tout le monde sait avec quelle rapidité les Américains poursuivent une entreprise qui leur plaît et au bout de laquelle il y a des dollars à recueillir.

La presse américaine, la *Post*, la *Tribune*, *Evening Post* s'accordent à louer la décision du Sénat et invitent tout le monde à l'accepter de bonne foi. Le sénateur Morgan va répétant partout : « Le Panama sera américain. »

Et voilà comment, faute d'initiative, d'énergie et d'esprit de suite, la France verra lui échapper une entreprise qu'elle aurait pu faire sienne.

EN ARMÉNIE

Les agences annoncent ces jours-ci qu'on devinait à certains indices que les massacres vont recommencer en Arménie.

Recommencer est inexact : c'est *continuer* qu'il faut dire, car, en fait, si les atrocités turques ont été un moment interrompues, elles ont repris de plus belle depuis quelque temps ainsi qu'on en jugera par l'article suivant que nous traduisons du vaillant journal romain, la *Vera Roma*.

Nous n'ajouterons aucun commentaire à cette effroyable peinture de scènes barbares qui se déroulent impunément en face de l'Europe armée jusqu'aux dents et si fière de sa civilisation.

L'objectif de la Turquie vis-à-vis des chrétiens d'Arménie qui font partie de son empire est celui-ci : exterminer tous les hommes qui peuvent de quelque manière résister et travailler, enlever aux survivants tout moyen de subsistance, et finalement laisser mourir de faim ou tuer tous ceux qui s'obstinent à ne pas vouloir embrasser l'islamisme. Depuis les persécutions de Dioclétien, on n'avait plus entendu parler de semblables horreurs.

Mais l'art diabolique qui conseille ce fanatisme pour multiplier les adeptes de Mahomet est spécialement employé contre le jeune âge qui ne peut se défendre contre des ennemis aussi féroces.

Les femmes, les jeunes filles, jusqu'aux fillettes de neuf à dix ans, deviennent la proie de la soldatesque turque. Celles qui ne sont pas tuées sont envoyées dans les harems; les autres sont vendues en si grand nombre, que le prix s'en est abaissé jusqu'à 5 francs. Quant aux petits garçons, on les enferme dans les couvents mahométans, pour les élever dans l'islamisme.

Détail incroyable : dans l'art de tuer, les Turcs sont plus raffinés que les Kurdes, en ce sens que ceux-ci tuent leurs victimes sans les martyriser, tandis que les Turcs, au contraire, éprouvent une volupté satanique à les torturer. C'est à ce point que les Kurdes eux-mêmes protestèrent souvent contre les inutiles cruautés de leurs alliés.

Il est impossible de décrire les différentes formes de martyre que les Turcs infligent à ces malheureux.

Pour donner plus de poids à ce que nous avançons, nous citerons quelques extraits du livre de M. W. Stead, intitulé : *The haunting of Armenia*. M. Stead raconte qu'un enleva un jour une soixantaine de jeunes femmes et de jeunes filles, qui furent pendant plusieurs jour enfermées dans l'église de leur village, en compagnie de soldats. Ces derniers, après leur avoir fait subir toutes sortes d'outrages que notre plume se refuse à décrire, les égorgèrent toutes ensemble. Ce fut un carnage tel, que le sang de ces malheureuses sortait à torrent par la porte de la petite église!

Tantôt, les Turcs s'amusent à tuer leurs victimes en ouvrant leurs veines à l'aide de ciseaux, tantôt ils les divisent en deux avec leurs cimeterres. A ceux-ci, ils enlèvent la peau morceau par morceau; à ceux-là, ils coupent les oreilles, leur arrachent la langue, font sortir les yeux des orbites, puis les achèvent à coups de baïonnette.

Tout ceci nous rappelle le récit des anciennes persécutions romaines; eh bien, M. Billon nous dit qu'elles ne sont rien comparées aux infamies qui se commettent chaque jour, chaque semaine et pendant toute l'année. On ne peut s'imaginer sous quelle terreur vivent constamment ces pauvres Arméniens soumis à la Turquie. Tous ceux qui ont essayé de réclamer, ou qui ont eu le courage de dire la vérité aux représentants des puissances, ont été jetés dans des prisons en comparaison desquelles celles du moyen âge deviennent de vrais modèles de pénitenciers. Bien mieux, on ne se contente pas d'emprisonner ainsi ces malheureux, on les torture aussi en présence de leurs familles, afin qu'ils servissent de salutaires exemples.

Et dire que des scènes semblables se passent en pleil siècle du progrès, à deux pas de chez nous, sous les yeux des consuls payés par les grandes puissances, sans que l'Europe ait essayé ou tenté le moindre effort pour mettre fin à de telles infamies!

Et l'on ne peut pas dire que les missionnaires n'ont pas fait tout ce qui était en leur pouvoir, ni que les consuls ignoraient ces faits, et ne les aient signalés. Plusieurs même, au risque de troubler le doux et profond sommeil de nos gouvernants, exaspérés par tant de carnages, ont envoyé de longs rapports, dont un seul suffirait pour préparer et accomplir une croisade générale contre toutes les forces de l'empire ottoman.

Pour en donner un exemple, voici un fait très éloquent extrait du rapport du vice-consul anglais à Erzeroum :

Un certain Azo ayant refusé de livrer les meilleurs habitants de son village, fut d'abord attaché à une espèce de croix, puis son corps, mis à nu, fut écartelé. Ses bourreaux lui arrachèrent ensuite les moustaches en poussant de bruyants éclats de rire. Enfin, ils l'achevèrent en lui brûlant le corps en plusieurs endroits et la langue au moyen d'un fer rouge.

Les femmes et les enfants qui composaient sa famille se trouvaient dans une chambre voisine; terrorisés par les cris du malheureux, tous tombèrent évanouis. Les tortures durèrent toute la nuit, malgré les supplications de l'infortuné qui s'écriait : « Au nom de Dieu, tuez moi, mais ne me martyrisez pas comme cela, prenez compassion de moi, et mettez fin à mon agonie. »

C'est le cas de dire; pas de commentaires! car ils seraient trop sévères pour notre Europe armée jusqu'aux dents et pour notre prétendue civilisation qui sous son masque d'altruisme cache des sentiments qui n'ont plus rien de chevaleresque ni même d'humain.

LA MISSION DES ÉTATS-UNIS

M. Combes, président du Conseil, a reçu aujourd'hui M. Michel Lagrave, commissaire général de la section française à l'Exposition de Saint-Louis, délégué du gouvernement français aux fêtes de Rochambeau, qui lui a rendu compte de son voyage aux Etats-Unis.

EVANGILE

du Ve dimanche après la Pentecôte

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Si votre justice n'est pas plus parfaite que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez point; et quiconque tuera, passera par le jugement. Mais moi je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère passera aussi par le jugement; que celui qui dira à son frère : Raca, passera au conseil; et que celui qui lui dira : Vous êtes un fou, méritera le supplice du feu. Si donc, présentant votre don à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre don devant l'autel, et allez auparavant vous réconcilier avec votre frère, et puis vous reviendrez offrir votre don.

(S. Matth., ch. v.)

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 22 juin. Ve DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE. BIENHEUREUX INNOCENT V, *pape et confesseur*. — L. 23. VIGILE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, OFFICE VOTIF DES SAINTS ANGES. — M. 24. NATIVITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE. — M. S. SAINT GUILLAUME, *abbé*. — J. 25. SAINTS JEAN ET PAUL, *martyrs*. — V. 27. SAINTS ADGARD ET ADLIBERT, *martyrs*. — S. 28. VIGILE DES SAINTS APOTRES PIERRE ET PAUL, SAINT IRÉNÉE, *évêque et martyr*. — D. 29. VIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE, SAINTS APOTRES PIERRE ET PAUL.

LES OBSÈQUES DE Mgr JAUFFRET

Bayonne, 21 juin. — De notre correspondant :

Ce matin, à 9 h. 1/2, ont eu lieu les obsèques de Mgr Jauffret, évêque de Bayonne, décédé dimanche dernier à Bétharram.

Le cercueil était depuis deux jours au palais épiscopal où il était exposé dans une salle transformée en chapelle ardente.

Les obsèques ont eu lieu sous la présidence de Mgr Balain, archevêque d'Auch.

Plusieurs évêques assistaient à la cérémonie : Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes; Mgr Andrieu, évêque de Marseille; Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

Mgr Delannoy, évêque d'Aire, retenu dans le Nord, n'a pu y assister.

La levée du corps s'est faite à 9 h. 3/4. Au convoi étaient représentées toutes les Congrégations religieuses d'hommes et de femmes du diocèse.

La plupart des corporations étaient précédées de leurs bannières voilées et de leurs draps mortuaires. Le clergé des paroisses, les chanoines et NN. SS. les évêques précédaient le drap mortuaire et les porte-insignes.

Les six cordons du char étaient tenus par les représentants des autorités.

La messe a été pontificalement célébrée par Mgr l'archevêque d'Auch.

Les absoutes ont été données par les prélats présents.

La dépouille mortelle du défunt a été ensuite transportée dans la crypte de la cathédrale où les dernières prières ont été dites par le métropolitain.

CROIX

NOS AMIS DEFUNTS

M. l'abbé Boislabelle, ancien doyen de La Trémouille, 79 ans, d'une famille qui a donné plusieurs prêtres et un missionnaire de Chine.

M. Etienne Thibault, à Versailles, le 17 juin, à 66 ans. — A Rennes, Mme Robiou du Pont, d'une famille très dévouée à la *Croix* et aux œuvres catholiques.

CROIX COMME DE MARIE, SOYEZ MON GUIDE!

MARIAGE

On recommande aux prières le mariage de Mlle Olga de Loulay, fille de M. Roy de Loulay, ancien député, avec M. Léon Lambert, ingénieur civil, qui sera célébré le mardi 24 juin, à midi, à Saint-Pierre de Chaillot.

Ligue de l' « Ave Maria »

Dans le numéro de juillet, on lira, entre autres faits d'union de la prière à l'action, l'exemple des jeunes gens de la *Garde d'honneur* qui savent mettre la prière à la base de leur action pour la propagation de la vérité. C'est, en effet, le meilleur moyen de préparer l'avenir.

Un abonnement d'un an, 0 fr. 25. Dix abonnements à la même adresse, 1 franc. Par colis, le numéro, un demi-centime net.

Un *spécimen* est adressé franco sur simple envoi d'une carte de visite, sans aucune mention manuscrite, à M. le directeur de la *Ligue de l'Ave Maria*, 4, rue Bayard, Paris, VIIIe.

POUR LES ENFANTS

Pour répondre à de nombreuses demandes, nous avons fait cartonner l'Histoire Sainte, illustrée en 120 tableaux chromos. Nous offrons ce bel album in-4° relié rouge et or, dos en toile, au prix de 4 fr. 50; port, 0 fr. 80.

Trois nouveautés du *Noël* viennent de paraître et sont recommandées pour livres de prix :

Larmes et joies, par M. le baron DE VILLEBOIS-MAREUIL. Prix : 0 fr. 50 broché; port, 0 fr. 45; relié, 0 fr. 75; tranches dorées, 0 fr. 90; port, 0 fr. 50.

Mystère de la Nativité. Mêmes prix; port broché, 0 fr. 35; relié, 0 fr. 35.

Le fils du maître d'école, beau volume in-8°, illustré, par ANNE NOGARE. Prix : broché, 1 franc; port, 0 fr. 65; relié toile, 1 fr. 75; tranches dorées, 2 francs; port, 0 fr. 75.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe.

CATALOGUES UTILES

Nous envoyons gratis sur demande nos Catalogues de livres de prix, de librairie, d'imagerie, de phonographes et de vues pour projections.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe.

MÈRE FRANÇAISE

LE PALAIS CALERGI

(Suite)

Une année s'était encore écoulée.

Otto était sur le point d'être nommé à une légation importante, quand il fut obligé de se rendre à Venise pour préparer tout ce qui était nécessaire en vue d'une nouvelle visite de son souverain. On parlait d'une entrevue dans la ville des doges entre l'empereur d'Allemagne et le roi d'Italie.

Un soir, il se trouvait à la brasserie Dreher, sur la place Saint-Marc, avec deux de nos anciennes connaissances, le général Wirlich et le comte Ditlewitz. Ceux-ci se disposaient à prendre le train dans une heure. Ils partaient pour Trieste et Vienne.

Leur gondole les attendait à l'extrémité de la *Piazetta*.

Qui n'a pas vu la Piazza le soir n'a rien vu.

Les arcades sont inondées de lumière, les tables des cafés sont toutes occupées, les devantures des magasins étincellent et montrent des écrins pleins de bijoux artistiques; or et flammes, argent et rayons qui exercent sur le pauvre voyageur un attrait tentateur. La foule va et vient, les bouquetières vous accrochent de force leurs œillets à la boutonnière et vous regardent si gracieusement, sans rien vous demander, qu'on leur donne tout de suite quelques *soldi*. Venise est en joie comme en plein carnaval.

A une table voisine de celle occupée par les Allemands, trois *gentlemen* avaient pris place; ils avaient la figure bronzée et parlaient couramment anglais; ils paraissaient être de retour des Indes à en juger par leur conversation.

L'un d'eux semblait sombre et taciturne et ne répondait guère à ses compagnons que par monosyllabes. Il pouvait avoir trente-cinq ans environ.

Pour une fois, les Allemands causaient de questions d'art.

Le général Wirlich vantait les trésors de Dresde.

Le comte Ditlewitz leur préférait de beaucoup la Panicotthèque de Munich et les galeries d'Italie.

Le général disait :

— On voit bien que vous n'avez pas regardé la *Madone de Saint-Sixte* comme il faut. Elle fait d'autant plus d'impression qu'on la considère plus longtemps. Et je connais là aussi une *Chute des Anges* du Tintoret et une *Jeune Vénitienne* du Titien qui.....

— Allons donc! fit le diplomate. Connu! Mais quand on vient en Italie, on a des Madones tant qu'on en veut, même de Raphaël; quant aux Titien et aux Tintoret, mon cher, vous n'avez qu'à aller à côté. Certes! ils sont joliment représentés ici! Pour ce qui est des Vénitiennes, j'aime encore mieux les voir sous le ciel de Venise. Oh! combien vos tableaux de Dresde font piètre mine à côté d'une de ces pauvres *ragazze*, aux cheveux roux, vêtue d'une méchante robe et couverte d'une mantille trouée! une de celles que vous rencontrez dans les *calle* de la ville, allant à son ouvrage, qu'un peu léger et rapide. Habillez-la avec des étoffes de Véronèse : ça sera toujours une princesse du XVe ou du XVIe siècle, la gloire de la ville des doges et l'admiration des étrangers!

— Tout beau! Messieurs, tout beau! dit Otto à son tour. Ne vous enflammez pas. On voit bien que vous allez partir et que vous regrettez l'Italie. Laissez-moi vous raconter une histoire. Vous verrez que je me soucie de Dresde et de Florence comme de ça.

Il fit claquer son doigt.

— C'est une histoire de tableau aussi. Je n'ai pas la peine de courir çà et là pour admirer une belle toile; j'ai une galerie à moi, chez moi. Figurez-vous que, vers 1869, je fis connaissance à Paris d'un jeune Français assez bavard qui me conduisit un jour à la campagne, chez ses parents, au Vésinet....

A ce moment, celui des trois étrangers voisins qui paraissait si sombre et si préoccupé fit un mouvement et tourna vivement les yeux vers Otto.

Celui-ci continuait :

— ..... Dans un assez joli château où il y avait ma foi! de fort beaux tableaux, entre autres un Lebrun, un portrait de femme, un bijou exquis : une femme tenant sur ses genoux un chien griffon et jouant avec une rose. Il paraît qu'il y a un pendant : une femme tenant un chat et jouant avec un caillet. Quoi qu'il en soit, pendant la guerre, je profitai de l'occasion et fis enlever ce Lebrun par nos hommes. Le père de mon jeune bavard, qui était là, tenta bien de s'y opposer, mais on l'attacha au pied de son lit, pieds et poings liés, la bouche bâillonnée. Il paraît qu'il a été tellement saisi qu'il en est mort.

— Hum! fit le général, ne craignez-vous pas que son fils ne vienne vous réclamer son bien un jour?

— Pas de danger! il a été tué à Buzenval.

— En êtes-vous bien sûr?

— Oh! oui. Tous les journaux ont relaté le nom du baron de Saint-Amandit, mort en défendant son drapeau.

— Vous avez toutes les chances.

—